

Seul le discours prononcé fait foi

Conférence de presse du 26 novembre 2004
«Dynamique fiscale et concurrence internationale»

Catalogue des attentes de l'économie suisse

Thomas Staehelin et Pascal Gentinetta

A partir d'une actualisation du «Concept fiscal 2000 de l'économie» et au vu de l'évolution internationale, les milieux économiques dégagent les objectifs et les postulats suivants:

Un système fiscal suisse attrayant et efficace sur le plan international

Seule une politique financière durable peut assurer la croissance, la responsabilité sociale, l'égalité des chances, la confiance et la cohésion nationale à long terme. Pour y parvenir, il faut remplir différentes conditions qui sont, outre la stabilisation du taux d'endettement, l'équilibre budgétaire, la discipline en matière de dépenses et le meilleur rapport qualité-prix possible des prestations de l'Etat, une fiscalité modérée en comparaison internationale et un système fiscal efficace. Il faut dans tous les cas éviter des hausses d'impôts ou l'introduction de nouveaux impôts ou taxes. La concrétisation de ces réflexions contribuerait à abaisser la quote-part fiscale.

Maintien d'un régime fédéraliste

- Adoption d'une péréquation financière intercantonale efficace
- Pas d'harmonisation fiscale matérielle

Amélioration de l'imposition des particuliers

- Refonte du système fiscal dans le sens d'un système dual (imposition séparée des revenus du travail et du capital)
- Suppression de la double imposition économique du capital-risque (revenus et fortune); pour ouvrir la voie, il est urgent d'opter, à titre de mesure de soulagement, au moins pour la méthode des demi-revenus (modèle 3+)
- Refus de toute forme d'impôt sur les gains en capital (y compris l'impôt sur les gains de participations)
- Maintien d'une pratique libérale d'imposition des salariés, compatible avec les réalités de l'économie (p. ex. certificat de salaire)
- Atténuation de la progressivité, notamment dans l'impôt fédéral direct et suppression de la «pénalisation» du mariage (taxation individuelle ou splitting)

Amélioration de l'imposition des entreprises

- Abaissement de l'impôt nominal ou effectif sur le bénéfice sans extension de l'assiette fiscale, afin de maintenir l'attrait à long terme de la place économique suisse (situation internationale de baisse des taux, risque de délocalisation)
- Amélioration quant à l'imputation des pertes (report de pertes illimité et introduction de l'imputation des pertes au sein du groupe)
- Suppression des distorsions dans le financement (capital propre et capital emprunté)

- Allégements structurels pour les sociétés de personnes (règlement des successions, abandon de l'activité lucrative, prélèvement de l'AVS)
- Suppression des impôts sur la substance indépendants du rendement (droit sur les émissions, impôt sur le capital)
- Amélioration de la déduction pour participation (abaissement du taux de participation à 5% ou 10% du capital, respectivement un million de CHF).
- Clarification légale visant à supprimer les «sources de mécontentement» fiscales (liquidation partielle indirecte incluant les cas de holdings d'héritiers, transposition, commerce professionnel de titres)

Aménagement de la TVA permettant de soutenir la place économique

- Pas d'augmentation de la TVA, notamment en rapport avec les assurances sociales
- Simplifications dans le prélèvement de la TVA visant à réduire les charges liées à cette activité pour les entreprises
- Réductions ciblées et évitement de nouvelles distorsions de concurrence (p. ex. examen de l'imposition des groupes au niveau transfrontalier)

Maintien de la compétitivité de la place financière suisse et des entreprises actives sur le plan international

- Suppression des droits de timbre (de négociation et sur les primes d'assurance)
- Extension de la procédure de déclaration dans l'impôt anticipé aux participations qualifiées (sur les plans national et international), accélération et amélioration de l'efficacité du remboursement
- Développement et amélioration qualitative du réseau des CDI (en particulier élimination des impôts à la source résiduels dans le système CDI) et de la protection CDI (p. ex. aussi dans les impôts indirects)
- Poursuite des mesures ciblées visant à promouvoir la recherche et le développement en Suisse et à implanter des sociétés holdings, des sièges généraux de groupes et des sociétés de distribution et de services
- Améliorations de l'imposition de spécialistes et de cadres mobiles sur le plan international (expatriés)

Incitations écologiques sans but de financement

- Priorité aux mesures volontaires (p. ex. centime climatique) en vue d'atteindre certains objectifs environnementaux (en particulier ceux qui concernent le CO₂)

Retenue en matière d'impôts spéciaux, de droits et taxes et d'affectations

- Refus des nouvelles taxes non compensées par une baisse d'impôts correspondante
- Examen approfondi de toutes les affectations dans le domaine fiscal